

FLASH INFOS



DANS CE NUMÉRO :

Edito du Maire **1**

Portage repas

Résumé des principales décisions du 1er semestre 2008 **2**

Sécurité Routière

Transport Scolaire

Budget **3**

Spanc

Permanences Elus

Horaires d'été mairie

Centre Culturel **4**

Ticket Sport

Art dans Chapelles



EDITO DU MAIRE

Les élections municipales ont eu lieu le 9 mars dernier. Je vous remercie de nous avoir accordé votre confiance. Une nouvelle équipe, rajeunie et renouvelée à plus de 50 %, s'est mise en place.

Les différentes commissions communales et intercommunales sont désormais constituées. Elles affirment toujours la même ambition : améliorer la qualité de la vie de nos administrés et répondre à leurs attentes. Pour cela, nous devons être à l'écoute et très proches des gens, notamment des personnes âgées. Nous devons stimuler le commerce local, accompagner les diverses associations et les encourager dans leurs initiatives. L'accueil de la petite enfance fait également partie de nos préoccupations.

Nous sommes très sollicités pour différents détails ou petits problèmes concernant la population. Nous nous efforçons d'y faire face et d'y apporter une réponse.

Cependant, nous avons une inquiétude grandissante en ce qui concerne le petit vandalisme et les dégradations qui ont lieu en général le week-end. C'est pourquoi j'ai décidé de prendre un arrêté interdisant la consommation de boissons alcoolisées à partir d'une certaine heure sur la voie publique et sur différents endroits stratégiques autour du bourg. Ceci afin de permettre à la Gendarmerie d'intervenir et de pouvoir verbaliser en conséquence.

Le résultat du recensement de la population est désormais officiel. Nous sommes 1 119 habitants. Vous trouverez ci-joint les chiffres de l'enquête.

Cette année, de gros travaux ne sont pas envisagés. Cependant nous prévoyons d'achever la voirie et l'éclairage public de la Cité des Bleuets ainsi que l'accès par la Rue de Kergavaise. Des travaux de réfection et de mise aux normes seront réalisés à l'école les Hirondelles. Le curage des lagunes a été effectué au mois d'avril dernier. Quant au SPANC, le diagnostic des installations existantes doit commencer au 4^{ème} trimestre prochain. L'information se fera individuellement, par voie de presse et au cours d'une réunion publique.

Afin d'assurer une meilleure sécurité, l'accès à l'aire de jeux et du plan d'eau de Kergallic est désormais interdit aux véhicules, le stationnement pouvant se faire près du terrain de tennis.

Assurer la sécurité de nos administrés est un enjeu important et nous devons tous nous sentir concernés.

Je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances.

Le Maire,
N. MAHO,

C.C.A.S – Portage de repas à domicile

Le portage de repas à domicile aux personnes âgées ou convalescentes suite à une hospitalisation est désormais possible sur la commune de St-Barthélemy, suite à une convention passée avec le CCAS de Baud. Les repas peuvent être livrés, à la demande du bénéficiaire, tous les jours ou seulement certains jours de la semaine. Ces repas sont préparés à la maison de retraite de Baud. Les menus sont variés et au choix.

Le prix du repas est fixé à 9.10 € et peut être intégré aux aides sociales ou autres.

Pour tous renseignements :

Mairie 02 97 27 10 88 - Odile LE PABIC 02 97 27 11 36

Sécurité Routière

Après la réunion du 27 mai consacrée à la sécurité routière, nous avons reçu du matériel pédagogique (CD-ROM et DVD) qui s'adresse aux enfants, ados et même adultes et qu'il sera possible de voir et d'étudier de manière ludique, tant à l'école qu'au centre multimédia.

Tous, nous sommes concernés par les risques routiers dans notre commune.

Vous trouverez les sujets et dossiers suivants :

- La route n'est pas un jeu
- Cyclo expérience
- Labo interactif et support d'apprentissage
- Un documentaire : Bien conduire; c'est pas sorcier !

Sans oublier un fascicule sur : Drogues et dépendance.

Alors apprenez les normes de sécurité en vous amusant !

Guy PRUVOT
Délégué Communal
Sécurité Routière

Transport Scolaire

Saint-Barthélémy – Baud

Vente des coupons pour le transport scolaire uniquement les **28 et 29 août en mairie de St-Barthélémy**.

Se munir obligatoirement de l'ancienne carte ou d'une photo pour les nouveaux élèves. Aucun coupon ne sera délivré sans ces pièces.

Transport BSA :

Les élèves de St-Barthélémy scolarisés sur Pontivy, Hennebont ou Lorient doivent se rendre en mairie de **Plumélia** le 28 ou 29 août pour le paiement de leur carte de car. Se munir d'une photo pour les nouveaux ou de la carte 07/08 pour les réinscrits.

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU 1ER SEMESTRE 2008

EXTENSION DU COMMERCE MULTISERVICES

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant au bail de location avec SA Nivana avec effet au 1^{er} novembre 2007. Le loyer mensuel est porté à 1 336.55 € TTC.

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Les diagnostics démographiques, socio-économiques et paysagers ont été validés avec le cabinet Géo-Bretagne Sud le 14 mai.

Le projet d'aménagement de développement durable (PADD) est en cours d'élaboration.

LAGUNES – CURAGE ET AUTO CONTRÔLE

Les conventions d'épandages de boues ont été signées avec 3 exploitants agricoles. Le curage est terminé (coût 36 292 € TTC), une dératisation sera effectuée.

Un kit permettant des auto contrôles de bon fonctionnement des lagunes a été acheté auprès des laboratoires ORCHIDIS pour un montant de 485 € TTC.

TRAVAUX ECOLE PUBLIQUE « LES HIRONDELLES »

Après consultation, pour réfection des sols, plafonds, chauffage et éclairage des classes et du préau, les entreprises choisies sont :

- Réfection des sols : St-Maclou pour un montant total de 14 900 € TTC.
- Réfection des plafonds : Ets COYAC pour un montant total de 6 984 € TTC.
- Electricité : Ets BELLEC pour un montant total de 4 972 € TTC.

Les travaux seront réalisés sur deux années.

Des demandes de subventions au titre de la D.G.E et au Conseil Général ont été déposées.

REMPACEMENT DE LA TONDEUSE

Accord du Conseil Municipal pour le remplacement de la tondeuse auprès des Ets Loisirs Services pour un montant de 1103 € HT, mieux disant après consultation.

LOGEMENT AU DESSUS DE LA BIBLIOTHEQUE

Le logement est loué à Monsieur LE GAL Nicolas à compter du 15 avril.

RESIDENCE DES 4 VENTS

Le Conseil Municipal décide de suspendre la vente du lot n°3 (derrière la salle polyvalente).

CONTRAT D'ASSOCIATION ECOLE NOTRE DAME DE JOIE

Suite au courrier de Monsieur Le Préfet en date du 25 février 2008 relatif à la demande de contrat d'association présentée par l'Ecole Notre Dame de Joie, le Conseil Municipal s'est prononcé uniquement pour la prise en compte des dépenses se rapportant aux primaires domiciliés sur la commune.

MISE SOUS PLI DE LA PROPAGANDE ELECTORALE (Elections Cantonales)

Elle a été faite par des élus bénévoles. L'Indemnisation octroyée à la commune est de 157,32 €, elle est répartie entre les deux écoles au prorata du nombre d'élèves soit 1/3 à l'Ecole Notre Dame de Joie et 2/3 à l'Ecole Les Hirondelles.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2007

Les comptes administratifs et de gestion 2007 ont été approuvés à l'unanimité pour le budget général et les budgets annexes.

BUDGET	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Budget Général Commune	Excédent : 802 566,39	Déficit : 701 942,04
Budget Assainissement	Excédent : 47 012,23	Déficit : 120 767,23
Budget Cité des Bleuets	Excédent : 39 109,37	Résultat : 0
Budget Rés. Des 4 vents	Déficit : 5 847,27	Excédent : 121 284,05

Soit un excédent global cumulé de 181 415,50 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2008

Le Conseil Municipal considérant qu'aucun gros programme d'investissement ne sera réalisé cette année décide de ne pas augmenter les taux d'imposition qui restent donc fixés comme suit :

Taxe d'Habitation : 13,70% - Foncier Bâti : 19,25% - Foncier non Bâti : 50,69%.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2008

Les budgets primitifs sont votés à l'unanimité pour le budget général et les 3 budgets annexes.

BUDGET	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Budget Général Commune	1 615 716,00 €	1 104 672,00 €
Budget Assainissement	215 512,00 €	213 206,00 €
Cité des Bleuets	39 109,00 €	0
Résid. Des 4 Vents	63 460,00 €	121 285,00 €

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Le diagnostic à la parcelle de l'existant est terminé sur les communes Melrand et Plumélia. Il se poursuit actuellement sur la commune de Guénin et débutera sur la commune de Bieuzy au second semestre 2008. Les communes de Saint Barthélémy et de Baud seront ensuite visitées.

Sur chacune des trois dernières communes, une réunion publique d'informations sera effectuée. Chaque propriétaire sera personnellement convié par courrier.

Toutes les installations d'assainissement individuel seront visitées afin de déterminer le niveau de fonctionnement et de conformité de chacune et l'état global du parc. Cette mission sera facturée sous la forme d'un forfait de 68 euros par installation.

Tous les tampons des ouvrages devront être, dans la mesure du possible, visibles. La non accessibilité des ouvrages entraîne la non conformité du système. Une visite dure en moyenne environ une heure, sa durée peut varier en fonction de la complexité des sites.

Cette opération permet dans un premier temps d'identifier les urgences et les problèmes lorsqu'ils existent afin de voir ensuite ce qu'il est possible d'améliorer sur ces systèmes défectueux en terme de pollution des eaux et de salubrité publique.

Par ailleurs, les ouvrages déclarés conformes à la réglementation et en bon état de fonctionnement à l'issue de ce diagnostic donneront à leurs propriétaires la possibilité de souscrire un contrat d'entretien pour les vidanges des ouvrages de pré traitement (fosses, pré filtres, bac dégraisseur) et toutes les opérations d'entretien nécessaire avec Baud Communauté.

Chaque visite sera suivie d'un compte rendu envoyé à chaque propriétaire accompagné du plan de masse informatisé réalisé lors de la visite.

Site Internet

Le site internet de St-Barthélémy est désormais consultable en ligne à l'adresse suivante :

www.saint-barthelemy56.net



Initiation à l'informatique
(Internet, traitement de texte, fonctionnement de l'ordinateur) le vendredi de 17h à 19h.

Renseignements auprès de Xavier

Tél. 02 97 27 10 88

Permanences des Elus

Lundi et vendredi 10h30-12h00
Odile LE PABIC

Mardi et Jeudi 10h30-12h00
Noël MAHO

Mercredi 10h30-12h00
Emile LE MOULLIEC

Samedi 10h30-12h00
Pierre LE NEVANEN

Horaires mairie été

Juillet

Lundi 8h30 à 12h

Mardi et Jeudi

8h30 à 12h et de 14h à 18h

Mercredi et Vendredi

8h30 à 12h et de 14h à 17h

Août

Lundi et Mercredi

8h30 à 12h

Mardi et Jeudi

8h30 à 12h et de 14h à 18h

Vendredi

8h30 à 12h et de 14h à 17h



Commune de SAINT-BARTHELEMY
www.saint-barthelemy56.net

Mairie

Rue de la mairie
56150 SAINT-BARTHELEMY
Tél. 02 97 27 10 88
Fax 02 97 27 10 69
commune-stbarthelemy@orange.fr

Centre Culturel

Place de l'église
56150 SAINT-BARTHELEMY
Tél. 02 97 27 14 65
bibliotheque-stbarthelemy@orange.fr



Info cuisine

La quiche sans pâte



150 gr de farine
3 œufs
1/2 litre de lait, sel, poivre
100 gr de gruyère
1 paquet de lardons fumés

Mélanger les œufs, la farine et le lait, ajouter le gruyère et les lardons et mettre au four 35 à 40 minutes therm 6 possibilité de mettre les ingrédients que l'on veut :
Dés de jambon, champignons, thon, oignons, tomates.

Le petit plus ...

N'oubliez pas de mettre les coquilles d'œufs dans votre composteur ou autour de vos légumes pour faire fuir les escargots.

CENTRE CULTUREL

En raison des activités ticket sport de juillet et des congés du personnel, les horaires d'ouverture du Centre Culturel sont modifiés.

JOURS et HORAIRES D'OUVERTURE

<u>JULIET</u>		<u>AOÛT</u>	
MERCREDI 09	17H – 19H	SAMEDI 02	10H – 12H
JEUDI 10	10H – 12H	MERCREDI 06	17H – 19H
SAMEDI 12	10H – 12H		
MERCREDI 16	17H – 19H		
JEUDI 17	10H – 12H		
SAMEDI 19	10H – 12H		
MERCREDI 24	17H – 19H	MERCREDI 03	17H – 19H
JEUDI 25	10H – 12H	SAMEDI 06	17H – 19H
SAMEDI 27	10H – 12H	MERCREDI 10	17H – 19H
MERCREDI 30	17H – 19H	SAMEDI 13	17H – 19H

SEPTEMBRE

Le Centre Culturel est fermé du Jeudi 07 Août au Lundi 01 Septembre inclus.
La réouverture aux horaires habituels se fera le Mardi 16 Septembre à 16 H 30.

bonnes vacances à toutes et à tous.

TICKET SPORT

Le « ticket sport » ouvre ses portes du lundi 07 juillet au vendredi 01 août, encadré par David LE GALLO et Pamela COCOUAL. Cet été, il est proposé deux programmes, l'un pour les 6 – 12 ans et l'autre pour les 12 – 17 ans. La cité de la voile « Eric TABARLY », du cinéma, le parc de loisirs « le p'tit délire », du karting et la grande journée à la Récré des 3 curés à Brest sont au menu pour les sorties à la journée. Les 12 – 17 ans pourront aller au Mc do, cinéma, laser blade, à la patinoire ou au bowling en soirée. Des activités sur place sont prévues comme le roller, les eauxlympiades, etc. Deux mini stages de 3 ½ journées de dessin et de calligraphie sont programmés pour les 7 – 14 ans. La participation aux 3 jours est fortement conseillée afin d'acquérir les bases et d'aboutir à un travail final.

Un mini camp pour les 8 – 11 ans aura lieu à Quiberon du 28 juillet au 30 juillet avec au programme, équitation, plage, balade en Rosalie, spectacles celtiques et théâtrales pour enfants proposés par la ville de Quiberon et soirées animées.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser au centre culturel auprès de David LE GALLO (02/97/27/14/65 ou 06/89/62/58/39). Nous vous rappelons que les familles, bénéficiant de bons CAF azur et des bons M.S.A ou autres aides, peuvent les faire valoir sur cette période.

L'ART DANS LES CHAPELLES

Pour la 17ème édition de l'Art dans les Chapelles, la Chapelle de St-Adrien accueille Pierre Alexandre REMY. Cet artiste a réalisé sur place une sculpture en métal et élastomère en tenant compte du volume important qu'offre la Chapelle.

La Chapelle sera ouverte au public du 5 juillet au 14 septembre puis les 20 et 21 septembre à l'occasion des journées du patrimoine.

Heures d'ouverture : tous les jours de 14h30 à 19h00 sauf le Mardi

Lors des journées d'inauguration les 12 et 13 juillet ainsi que les 20 et 21 septembre de 10h00 à 13h00 et de 14h30 à 19h00.

La visite est gratuite et un guide est à la disposition des visiteurs.